

# AVIS DE LA MAIRIE

## RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

### (Garçons et Filles)

\*\*\*\*\*

### Recensement des jeunes gens

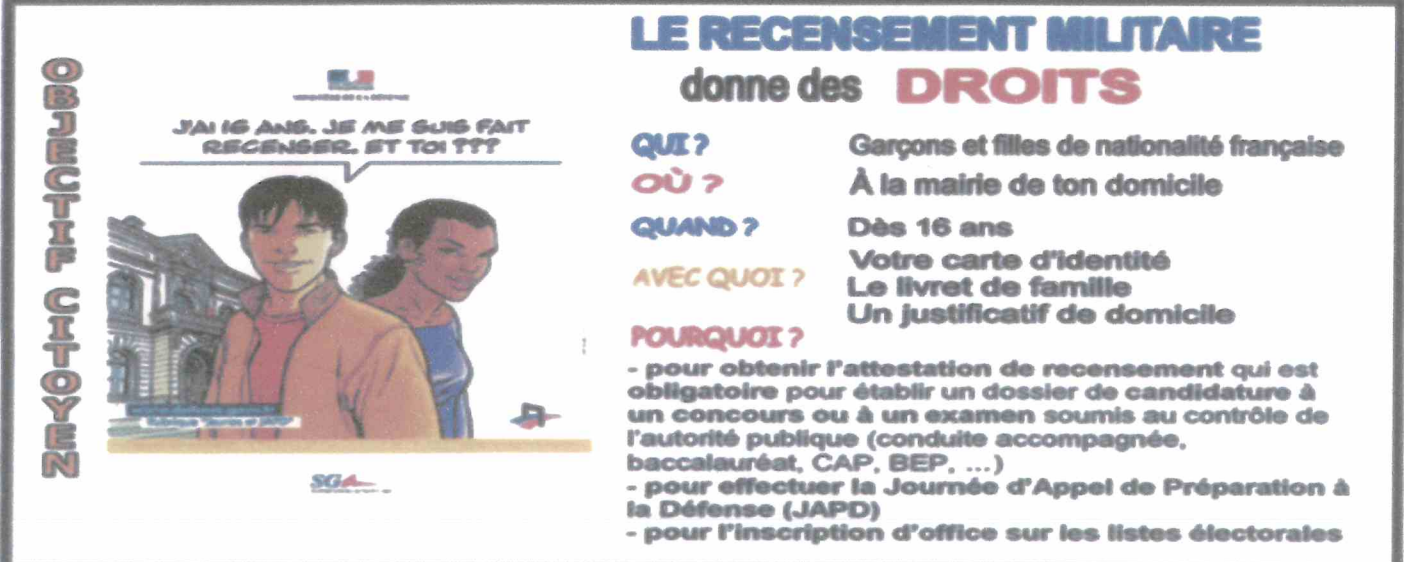
### de la 1ère période de l'année 2023

Les jeunes gens (garçons et filles) natifs  
des mois de :

Janvier, Février, Mars 2007

doivent se faire recenser en Mairie

du 01 Janvier au 31 Mars 2023



**LE RECENSEMENT MILITAIRE**  
donne des **DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile  
**POURQUOI ?**  
- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)  
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)  
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

**ORGANISME OBLIGÉ**

JAI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ??

SGA